

CONDITIONS GENERALES DE VENTES 23/11/2023

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes suivants, au sein des présentes **CGV**, qu'ils soient utilisés indifféremment au singulier ou au pluriel, auront, la signification qui leur est donnée ci-après :

- « Prestataire » désigne MINDSUP!.
- « Client » désigne le client de MINDSUP! par un bon de commande/un devis ou un contrat avec MINDSUP!.
- « Contenu » désigne sans que cette liste soit limitative, les résultats d'enquêtes, de baromètres, de coaching, d'observations, d'auto-observations, de questionnaires de satisfaction et d'auto-positionnement, les contenus des échanges, le Contenu éditorial, les dessins, les illustrations, les images, les photographies, les chartes graphiques, les marques, les logos, les sigles, les dénominations sociales, les œuvres audiovisuelles, les œuvres multimédia, les Contenus visuels, les Contenus audio et sonores, y compris le Contenu partagé au sein d'une session entre participants.
- « Contrat » désigne l'ensemble des documents contractuels constituant l'accord entre les Parties, à savoir : le présent Contrat et ses annexes.
- « CGV » désignent les CGV et les conditions particulières de vente de MINDSUP! applicables aux produits et Services qu'elle commercialise.
- « **Donnée personnelle** » désigne toute information relative à une personne identifiée ou identifiable et permettant de l'identifier directement ou indirectement.
- « Informations Confidentielles » : désigne de manière non limitative les informations de toute nature, à caractère notamment technique, commercial, de savoir-faire, plan, dessins, rapports, données informatiques et archives, échangées mutuellement par les Parties par tous moyens, et qu'elles identifient de manière expresse ou indirecte comme étant confidentielles dès leur divulgation ou au plus tard dans les trente (30) jours suivant celle-ci, pendant toute la durée du présent Accord, et le cas échéant CINQ (5) ans après sa résiliation.
- « Responsable de traitement » désigne la personne morale ou physique qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement, telle que définie dans le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des données (ci-après dénommé « RGPD »).
- « **Sous-traitant** » désigne la personne morale ou physique qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement et sous ses instructions, telle que définie dans le RGPD.
- « Traitement de données personnelles » désigne toute opération ou ensemble d'opérations (automatisées ou non) appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, comme par exemple : la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation ou la transmission de données (...)

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes CGV (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de ventes de licences et de services proposés par MINDSUP!.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées au Client, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Il est entendu que l'acceptation de tout devis transmis par MINDSUP! entraîne l'acceptation express du Client aux présentes CGV.

MINDSUP! se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes **CGV**, en fonction des négociations menées avec le **Client**, par l'établissement d'un contrat, de Conditions de Vente Particulières figurant sur les devis ou dans les correspondances avec le **Client** (y compris email) (ci-après ensemble le "Devis").

MINDSUP! peut, en outre, être amené à établir des CGV Catégorielles, dérogatoires aux présentes CGV, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les CGV Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.



ARTICLE 3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

3.1 Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un Devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment émis par le Client ou d'un devis signé étant précisé que l'échange par email permettra de démontrer l'acceptation du Client.

MINDSUP! peut notamment réaliser les prestations suivantes pour le Client :

- Conseil:
- Conception, ingénierie et animation de formation ;
- Conception et animation de conventions, séminaires, workshops ;
- Et toute activité permettant de développer l'engagement des collaborateurs chez le Client.
- 3.2 Les éventuelles modifications de la commande demandées par le **Client** ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du **Prestataire**, que si elles sont notifiées par écrit, dix (10) jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des Prestations de services commandées, après signature par le **Client** d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.
- 3.3 En cas d'annulation de la commande par le **Client** après son acceptation par le **Prestataire**, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande le cas échéant sera de plein droit acquis au **Prestataire** et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.
- 3.4 Si aucun acompte n'a été versé à la commande, en cas d'annulation de la commande par le **Client** après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 10 % de la facture totale sera acquise au **Prestataire**, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

La description des prestations décrites ci-dessus ne constitue pas une liste limitative, lesdites **Prestations** réalisées par **MINDSUP!** étant détaillées dans le devis, Contrat et/ou Conditions Particulières signés avec le **Client**.

ARTICLE 4. SITES D'EXECUTION

Le(s) site(s) d'exécution des Prestations est/sont situé(s) dans les locaux du **Client** ou du **Prestataire**. Le **Client** s'engage à garantir au **Prestataire** et à ses collaborateurs affectés à l'exécution de la Prestation l'accès au(x)dit(s) site(s). Si des badges ou autres moyens d'accès ont été confiés par le **Client** aux collaborateurs du **Prestataire**, ceux-ci s'engagent à les restituer à l'issue de la Prestation.

MINDSUP! s'engage à respecter et à faire respecter par ses collaborateurs ou intervenants affectés à l'exécution des Prestations les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur, y compris le règlement intérieur, sur le(s) site(s) où ils interviennent. **MINDSUP!** informe ces derniers des systèmes d'information du **Client** collectant des données à caractère personnel concernant notamment la vidéosurveillance.

4.1 Interlocuteurs

Chaque Partie désigne par écrit auprès de l'autre Partie avant le démarrage des Prestations le nom du responsable d'affaires, seul interlocuteur de cette dernière.

4.2 Suivi

Des comités pourront se tenir selon une fréquence à définir et relative à l'état d'avancement des Prestations (hebdomadaire, mensuelle, annuelle...), soit physiquement, soit sous format distantiel (téléphone, teams...). Ces comités seront animés par le **Client**. En cas de désaccord, la décision finale reviendra au **Client**. L'interlocuteur du **Client** sera chargé d'assurer l'ensemble des validations requises par **MINDSUP!** dans un délai de 48 heures ouvrées maximum. En cas de non-réponse de la part du **Client**, les éléments objets de la demande de validation seront réputés acceptés.



Les missions de ces comités sont, notamment d'examiner les points suivants :

- État d'avancement des Prestations,
- Échange d'informations utiles à la bonne réalisation des Prestations,
- Difficultés éventuellement rencontrées,
- Questions dont l'examen est demandé à l'avance.

Un compte-rendu de réunion est établi en tant que de besoin par **MINDSUP!** ou le **Client** et transmis aux différentes parties dans les huit (8) jours de la réunion pour approbation.

Ce compte-rendu de réunion, expressément approuvé par le **Client** engagera les Parties sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- que celui-ci ne porte que sur des décisions d'ordre purement technique, fonctionnel et organisationnel, en ce inclues les décisions de modification du calendrier contractuel,
- que les décisions prises relèvent effectivement des pouvoirs confiés à l'instance concernée compte tenu de son domaine spécifique d'intervention.

Toutes modifications, autres que celles entrant dans un cadre purement technique, fonctionnel et/ou organisationnel précité, ne seront valables que si elles font l'objet d'un avenant au **Contrat** signé par un représentant de chacune des Parties.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 Obligations du **Client**

Pour que MINDSUP! puisse mener à bien la réalisation des Prestations, le Client s'engage à :

- Fournir au **Prestataire** et mettre à sa disposition tous les documents ainsi que toutes les informations nécessaires à l'exécution des **Prestations** définies aux présentes, quels que soient les supports.
- Prévenir ses collaborateurs et/ou tous tiers concernés, de la mise en place de la procédure, et de faciliter les contacts avec les équipes du **Prestataire**.
- Collaborer avec **MINDSUP!** de façon régulière, afin que celui-ci puisse mener à bien la réalisation des **Prestations** qui lui sont confiées.
- Informer régulièrement **MINDSUP!** de toutes démarches entreprises concernant directement ou indirectement la mission du **Prestataire** telle que détaillées au devis, **Contrat** ou Conditions particulières validées avec le **Client**.

5.2 Obligations de MINDSUP!

MINDSUP! s'engage à réaliser les **Prestations** objet du **Contrat**. Il est seul responsable des moyens matériels mis à la disposition de ses collaborateurs pour la réalisation des **Prestations**.

Le cas échéant, **MINDSUP!** prend en charge la gestion des relations avec les collaborateurs du **Client** et à ce titre :

- MINDSUP! spécifie et demande les informations et éléments nécessaires à la réalisation des Prestations :
- MINDSUP! vérifie la conformité des informations et des éléments ainsi fournis par les collaborateurs du Client.
- MINDSUP! tient informé et prévient sans délai le Client de toutes les difficultés qu'il rencontre dans l'obtention des informations.

ARTICLE 6. MODALITES DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

Les prestations de services demandées par le **Client** seront fournies dans le délai fixé dans le **Devis**. Ce délai constitue un délai de rigueur et **MINDSUP!** pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du **Client** en cas de retard dans la fourniture des prestations.

En cas de retard, le **Client** pourra demander la résiliation du contrat sans indemnité de part et d'autre, les sommes déjà versées restant acquises au **Prestataire**.

De même, en cas de demande particulière du **Client** concernant les conditions de fourniture des prestations et dûment acceptées par écrit par **MINDSUP!**, les coûts liés à cette dernière feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.



A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le **Client** lors de la réception des **Prestations**, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le **Client** disposera d'un délai de cinq (5) jours à compter de la fourniture des **Prestations** et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du **Prestataire**.

ARTICLE 7. TARIFS

7.1. Concernant les prestations de services, celles-ci sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le Devis préalablement établi par MINDSUP! et accepté par le Client. Les tarifs s'entendent nets et HT. Une facture est établie par MINDSUP! et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu à priori ni indiqué avec exactitude, seront communiqués au **Client** ou feront l'objet d'un Devis détaillé, à la demande du **Client**.

- 7.2. Les services seront généralement facturés avec sur la base d'un acompte de 50% à la commande et de 50% à l'issue de la prestation.
- 7.3. Les services fournis gratuitement par **MINDSUP!** s'analysent comme des réductions de prix à caractère quantitatif. Les services après-vente ou les prestations correspondant à des modalités particulières proposées par **MINDSUP!** et qui constituent l'accessoire de la fourniture des prestations de services commandées constituent des réductions de prix à caractère qualitatif.

Le **Client** pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités indiquées expressément par **MINDSUP!** et feront l'objet d'un accord écrit.

Le **Client** pourra également bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes en contrepartie de la fourniture, au **Prestataire**, de services non détachables de la prestation et déterminés préalablement d'un commun accord par les parties, lors de la négociation commerciale, en fonction de la nature et du volume des services rendus.

ARTICLE 8. CONDITIONS DE REGLEMENT

8.1. Délais de règlement

Le versement de l'acompte à la commande, dont le montant sera précisé par **MINDSUP!**, ainsi que le solde du prix seront payables à 30 jours, à réception de facture.

MINDSUP! ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes CGV.

Le prix pourra enfin être payable, selon l'échéancier convenu entre le **Client** et **MINDSUP!** lors de la négociation commerciale, en fonction, notamment, de la nature et du volume des prestations fournies. Dans ce cas, l'échéance de règlement est fixée à 30 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture.

8.2. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le **Client** au-delà des délais fixés ci-dessus, des pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises au **Prestataire**, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Elles seront calculées sur la base d'un taux mensuel de 12 % du montant total, TTC du prix des prestations de services.

De plus, un tel retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à **MINDSUP!** par le **Client**, sans préjudice de toute autre action que **MINDSUP!** serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du **Client** notamment en exécution forcée du paiement et en dommages et intérêts compensatoires.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, **MINDSUP!** se réserve en outre le droit de suspendre et/ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le **Client**, de suspendre l'exécution de ses autres obligations et /ou de diminuer et/ou d'annuler les éventuelles



remises accordées à ce dernier.

8.3. Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit de MINDSUP!, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdites Prestations, d'autre part.

ARTICLE 9. RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

- 9.1. Il est expressément convenu que **MINDSUP!** ne garantit pas le **Client** du respect des délais, des choix techniques, esthétiques et du budget de son projet, dont le **Client** demeure seul décisionnaire. L'ensemble des missions confiées au **Prestataire** ne comportant aucune intervention dans les travaux des co-contractants du **Client**, **MINDSUP!** ne saurait assumer quelque responsabilité de ce chef et ne pourra être tenu de garantir le respect des obligations mises à la charge de ces co-contractants, lesquels ne sauraient être exonérés de leurs propres responsabilités.
- 9.2 MINDSUP! ne saurait être tenu responsable d'une mauvaise mise à disposition, omission ou retenue volontaire d'information ou de tout élément par le Client et qui seraient nécessaires à la bonne réalisation des prestations. De même, MINDSUP! ne saurait être tenu responsable en cas de faute ou de non-respect des prérequis visés lors de la réalisation des prestations, qui seraient imputables, de quelque manière que ce soit au Client ou à ses affiliés. MINDSUP! ne sera pas tenu pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes dans la mesure où il prouverait que cette non-exécution a été due, outre les causes légales et jurisprudentielles d'exemption, à un empêchement indépendant de sa volonté, qu'il ne pouvait pas raisonnablement être tenu de prévoir au moment de la conclusion des présentes, ou qu'il n'aurait pas pu raisonnablement éviter, se prémunir ou surmonter ou dont il ne pourrait pallier les conséquences qu'en engageant des dépenses hors de proportion avec la rémunération perçue au titre des présentes, notamment, et sans que cette énumération ne soit limitative, en cas de cas fortuit ou de force majeure et d'omission, ou défaut de transmission d'informations et de directives de la part du Client, ou d'immixtion du Client.

En particulier, le **Client** reconnaît que **MINDSUP!** ne pourra être tenu pour responsable au titre des retards dans la livraison des outils nécessaires à la fourniture de ses **Prestations**.

9.3 En cas de faute dûment prouvée, la responsabilité de MINDSUP! sera limitée au dommage immédiat et direct et les dommages-intérêts mis en charge ne pourront dépasser une somme équivalente à la rémunération perçue au titre du contrat. Le Client s'engage par ailleurs, préalablement à toute action juridictionnelle, à soumettre toutes éventuelles contestations ou différends, de quelque nature qu'ils soient, à MINDSUP!, afin de rechercher une solution amiable. Enfin, pour être recevable, toute action en réparation et/ou responsabilité devra être introduite à l'encontre du Prestataire dans les six (6) mois à compter du fait générateur ou de la connaissance du manquement présumé du Prestataire.

ARTICLE 10. DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour les besoins du présent article le terme "Création" signifie notamment toute œuvre réalisée par **MINDSUP!** dans le cadre de ses prestations pour le compte du **Client**. Ce terme recouvre donc toute activité inventive et susceptible d'application intellectuelle ou industrielle au sens de l'article L. 611-10 1° du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client n'acquiert pas de droit de propriété intellectuelle sur les progiciels ou logiciels fournis et/ou utilisés par MINDSUP! pour l'exécution de ses prestations. Ces logiciels et progiciels sont la propriété exclusive de MINDSUP!. Toutes Créations réalisées par MINDSUP! dans le cadre de l'exécution de son Contrat appartiennent et appartiendront exclusivement au Prestataire sauf accord contraire et spécifique énoncé dans le Devis, le Contrat ou les Conditions particulières éventuelles.

Si un tel accord était donné dans le Devis, le **Client** ne pourrait en aucun cas en déduire un quelconque droit sur les droits propres du **Prestataire** (notamment sa marque, tous les droits relatifs à son identité et ses logiciels etc.). La cession de droits par un Devis ne portera que pour les Créations créées à la date de cession et pour le droit de représentation uniquement.



De même, les Créations qui étaient, préalablement à l'exécution des **Prestations**, la propriété propre du **Client**, resteront sa propriété sans que **MINDSUP!** ne puisse prétendre à un quelconque droit sur cellesci.

En outre, les **Parties** s'engagent à respecter les obligations spécifiques de confidentialité et autres fixées par la règlementation et par la partie ayant fourni les données, concernant leur utilisation, et notamment l'utilisation des données personnelles. A ce titre, elles s'engagent respectivement à citer l'autre partie comme source des données qu'elle a reçues de cette dernière et notamment concernant tous supports ou éléments créés par **MINDSUP!** dans le cadre de ses **Prestations**.

ARTICLE 11. CONFIDENTIALITE

Les **Parties** reconnaissent que les Informations communiquées dans le cadre de leur collaboration ont un caractère confidentiel, et elles acceptent de ne pas les divulguer. Aucune information confidentielle ne pourra être communiquée à un tiers sans l'accord écrit de la Partie qui transmet ladite information. Les **Parties** s'engagent à ne pas utiliser, ni à divulguer les informations confidentielles qu'elles reçoivent, pendant toute la durée du présent contrat, ainsi que, le cas échéant, pendant une période de CINQ (5) ans à compter de la date de résiliation du présent contrat.

Les **Parties** s'engagent à ne pas divulguer, communiquer, ni faire état à quiconque des éléments d'information de l'autre partie dont il aurait pu avoir connaissance dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et ce, quelle que soit la nature ou le support de l'information et (ii) ne pas utiliser lesdites informations à d'autres fins que pour l'exécution du présent contrat. Il est entendu que les informations susmentionnées restent la propriété de la partie qui transmet ladite information.

Les **Parties** s'engagent à ne communiquer les informations susvisées qu'aux membres de leur personnel appelés à intervenir pour l'exécution du présent contrat ainsi qu'aux sous-traitants strictement nécessaires à leur activité. Les Parties garantissent le respect de cet engagement de confidentialité par leur personnel et leurs sous-traitants susmentionnés.

Ne sont pas considérées comme confidentielles au sens du présent article, les informations qui :

- étaient déjà publiques au moment de leur divulgation ou ont été rendues publiques après leur divulgation sans qu'il y ait eu manquement au présent contrat ;
- étaient connues de l'une des Parties, sans obligation de confidentialité, à la date de signature du présent contrat, à charge pour cette Partie d'en apporter la preuve ;
- sont communiquées à l'une des **Parties** ou à son personnel par des tiers non liés par une obligation de confidentialité et les ayant obtenues par des moyens légitimes ;
- sont divulguées en application d'une décision judiciaire ou administrative.

ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

12.1 En tant que Responsable de traitement

Dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles et pour mener à bien l'ensemble de ses prestations et effectuer le suivi de la relation commerciale, MINDSUP! est amené à collecter directement auprès du Client, des données personnelles concernant son entreprise, ses dirigeants et son personnel. Ces données sont collectées afin de suivre la relation commerciale et contractuelle et de gérer la facturation et les règlements notamment. L'ensemble de ces données est strictement nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec le Client.

A ce titre, MINDSUP! agit en tant que Responsable de traitement et est donc responsable du respect des obligations issues du Règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel réalisés pendant la prestation.

Les données à caractère personnel traitées par **MINDSUP!** sont des données d'identification (nom, prénom) et des données relevant de la vie professionnelle (fonction, adresse mail, numéro de téléphone). **MINDSUP!** ne collecte aucune donnée sensible comme la religion, l'appartenance syndicale, les origines raciales et ethniques, les condamnations pénales ou les données relatives à la santé.

Pour **MINDSUP!**, la protection des données personnelles est fondamentale car elle reflète les relations qu'il entretient avec son **Client**. **MINDSUP!** met donc en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection des données traitées.

Ainsi et conformément aux dispositions du RGPD, MINDSUP! conserve les données liées à la gestion



commerciale et contractuelle, cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle. Les données sont transmises uniquement aux services internes de MINDSUP!. Hormis aux organismes habilités (Administration fiscale, ou Administration judiciaire par exemple) ainsi qu'aux sous-traitants strictement nécessaires à l'exécution de ses services, MINDSUP! ne communiquera jamais les données du Client à des tiers ou à des organismes externes sans son accord préalable.

A ce titre, le **Client** dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement au traitement de ces données. Pour de plus amples informations ou pour toute demande concernant l'exercice de ces droits, **MINDSUP!** invite le **Client** à contacter le référent interne à l'adresse suivante : « privacy@mindsup.fr » ou introduire une réclamation devant une autorité de contrôle (CNIL) : https://www.cnil.fr/fr/agir

12.2 En tant que **Sous-traitant**

Pour effectuer ses prestations, MINDSUP! est amené à collecter directement auprès de son Client, un certain nombre de données concernant son personnel. Ces données permettent à MINDSUP! de configurer et d'adapter au mieux ses **Prestations** aux instructions du Client.

A ce titre, **MINDSUP!** agit en tant que **Sous-traitant** pour le compte de son **Client** et est donc responsable du respect des obligations issues du Règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel réalisés pour le compte de ce dernier.

Ainsi, il appartient au **Client**, en tant que Responsable de traitement au sens dudit Règlement, de fournir l'ensemble des informations relatives au traitement des données à caractère personnel aux personnes concernées lors de la collecte de celle-ci.

Ainsi et conformément aux dispositions du RGPD, MINDSUP! s'engage :

- A ne traiter les données à caractère personnel que sur instructions documentées du **Client** et pour les seules finalités que celles prévues par le contrat ;
- A ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité de ces données ou soient soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité
- A héberger les données à caractère personnel dans l'Union Européenne ou dans un pays présentant des garanties équivalentes au RGPD, ayant fait l'objet d'une décision d'adéquation par la Cour de Justice de l'Union Européenne. En l'absence d'une telle décision d'adéquation, MINDSUP! s'assure d'une protection équivalente en cas de transferts via des mécanismes appropriés, tels que définis aux articles 44 et s. du RGPD;
- A aider le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernant leurs données à caractère personnel;
- A informer le **Client** sans délai et au maximum 48h après avoir pris connaissance, d'une violation de la base de données à caractère personnel ;
- A aider le **Client** dans ses missions relatives à la sécurité des données à caractère personnel et notamment la sécurité du traitement (chiffrement, confidentialité, etc.), la mise en place des différentes obligations à la suite d'une violation de données à caractère personnel, et l'analyse d'impact relative à la protection des données traitées, etc.
- A ne conserver les données personnelles que conformément à nos obligations légales et règlementaires en vigueur en matière de prescription, puis à détruire l'ensemble des supports de traitement existants ;
- A mettre à la disposition du **Client** toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au contrat et pour permettre la réalisation d'audits ou toute personne mandatée par le **Client** à cet effet ;
- A tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du **Client**.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, **MINDSUP!** fait appel à des sous-traitants ultérieurs notamment pour l'hébergement et la gestion de sa base de données par exemple. A ce titre, **MINDSUP!** s'engage à choisir des sous-traitants ultérieurs conformes aux obligations du RGPD et à informer ses **Clients** de tout changement dans le choix de ses sous-traitants.

A ce titre, le **Client** dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement au traitement de ces données. Pour de plus amples informations ou pour toute demande concernant les traitements de données effectués par **MINDSUP!** pour le compte de ses **Clients**, consulter notre Politique confidentialité & sécurité générale ou contacter notre DPO à l'adresse suivante : «



privacy@mindsup.fr » ou introduire une réclamation devant une autorité de contrôle (CNIL) : https://www.cnil.fr/fr/agir

ARTICLE 13. DUREE

Le contrat prend effet à compter de la date expressément signalée dans le Devis pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction.

En l'absence de dénonciation du contrat par le **Client**, le contrat sera reconduit tacitement chaque année pour une durée d'un (1) an.

ARTICLE 14. RESILIATION

14.1. Résiliation à date anniversaire

Le **Client** peut résilier le contrat à date anniversaire, par lettre Recommandée avec Accusé de Réception (ci-après la « lettre RAR ») en respectant un délai de prévenance minimum de trente (30) jours. Le présent délai commencera à courir à compter de la date de première présentation par la Poste de la lettre RAR. Le **Client** sera tenu de payer l'ensemble des sommes restant éventuellement due.

14.2. Résiliation pour inexécution

En cas d'inexécution ou de manquement à l'une de ses obligations contractuelles par le **Client**, **MINDSUP!** pourra résilier de plein droit le contrat quinze (15) jours ouvrés, après réception d'une lettre RAR de mise en demeure, restée sans effet. La présente clause est applicable, dans les mêmes conditions au **Client**, en cas d'inexécution ou de manquement contractuel de **MINDSUP!** dûment prouvé.

MINDSUP! se réserve également la possibilité de résilier le contrat si le Client ne respecte pas les clauses du contrat ou rend impossible sa bonne exécution. Dans ce cas, MINDSUP! informera, dans les meilleurs délais le Client de la date de résiliation, qui ne pourra être inférieure à un (1) mois à compter de la date de réception du courrier recommandé avec accusé de réception.

14.3 Résiliation anticipée

En cas de résiliation anticipée du présent contrat par le **Client**, il est expressément convenu que ce dernier devra payer l'intégralité des sommes dues à **MINDSUP!** jusqu'à la date d'échéance du contrat et devra respecter un délai de prévenance minimum de trente (30) jours, via l'envoi d'une lettre RAR. Le présent délai commencera à courir à compter de la date de première présentation par la Poste de la lettre RAR.

ARTICLE 15. FORCE MAJEURE

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, chacune des parties sera dégagée de toute responsabilité si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence en vigueur et défini par tout évènement imprévisible, irrésistible, hors du contrôle des parties et rendant momentanément impossible l'exécution de ses obligations. En présence d'un cas de force majeure, les parties fourniront leurs meilleurs efforts pour poursuivre le contrat.

ARTICLE 16. DROIT APPLICABLE - LITIGES

De convention expresse entre les parties, les présentes **CGV** et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Tous litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Paris.

Dans le cas où l'une quelconque des stipulations des présentes serait considérée comme nulle ou invalide, l'ensemble des autres stipulations persisteront et les Parties feront en sorte de substituer à ladite stipulation invalide ou nulle une stipulation la plus proche de celle initialement prévue aux présentes.



ARTICLE 17. LANGUE DU CONTRAT

Les présentes **CGV** sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 18. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes **CGV** sont indissociables du Devis et/ou Contrat signé avec le **Client**. Toute acceptation du Devis et/ou Contrat par le **Client**, entraîne acceptation expresse des présentes **CGV** par le **Client**. Le **Client** déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au **Prestataire**, même s'il en a eu connaissance.